

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/845

Création de nouveaux tarifs d'occupation commerciale du domaine public

Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat

**Rapporteur** : Mme BOUZERDA Fouziya

**SEANCE DU 19 JANVIER 2015**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 23 JANVIER 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 12 JANVIER 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 22 JANVIER 2015

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** :

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2015/845 - CREATION DE NOUVEAUX TARIFS D'OCCUPATION COMMERCIALE DU DOMAINE PUBLIC (DIRECTION DE L'ECONOMIE DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 7 janvier 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Depuis plusieurs années, la Ville doit constater l'occupation du domaine public au titre de :

- l'installation de présentoirs de journaux gratuits positionnés aux entrées-sorties de métro notamment, (quatre médias présents aujourd'hui à Lyon : Vingt Minutes, Métro, Lyon Plus et le Petit Bulletin) ;
- présentoirs de journaux destinés aux parutions des agences immobilières et autres revues gratuites installées au devant des commerces ;
- stationnement de véhicules 2 ou 3 roues dédiés à la livraison de repas à domicile ainsi que le stationnement de véhicules automobiles et motocycles destinés à l'exposition (concessionnaires).

Afin de règlementer ces nouveaux usages, il convient de créer une tarification spécifique.

1- Concernant les présentoirs de journaux gratuits, il est proposé de les facturer à hauteur de 150 € par an et par présentoir (0,25 m<sup>2</sup> d'emprise maximum). Pour comparaison, la redevance d'un équipement de commerce à Lyon en zone 1 s'élève à 156 €/m<sup>2</sup>/an.

2- Il est proposé de soumettre les présentoirs devant les commerces à une redevance annuelle équivalente à celle concernant les porte menus, soit en 2015 : 25,60 € en zone 3, 42,22 € en zone 2 et 54,44 € en zone 1.

3- Quant au stationnement des véhicules, il pourrait être soumis à une redevance annuelle calculée sur la base des terrasses sur stationnement, proratisée à l'année. Il est proposé que les autorisations ne portent que sur deux places de stationnement maximum par commerce. Ainsi, pour une société livrant des pizzas en deux-roues et disposant de l'autorisation d'occupation d'une place de stationnement (soit 10 m<sup>2</sup>), la redevance annuelle sera en 2015 de 1 289 € en zone 1, de 1 204 € en zone 2 et de 715 € en zone 3.

Vu l'avis du Conseil des 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> arrondissements ;

Où l'avis de la commission Finances, Commande Publique, Administration générale ;

**DELIBERE**

1- Une redevance d'occupation privative du domaine public est créée à compter du 1<sup>er</sup> février 2015 pour les journaux d'information gratuits de 150 €/an/présentoir.

2- Une redevance d'occupation privative du domaine public est créée à compter du 1<sup>er</sup> février 2015 pour les présentoirs à journaux disposés devant les commerces, dont le montant annuel est le suivant :

Zone 1	Zone 2	Zone 3
54,44 €	42,22 €	25,60 €

3- Une redevance d'occupation privative du domaine public est créée à compter du 1<sup>er</sup> février 2015 pour l'occupation de places de stationnement par des véhicules 2 ou 3 roues destinés à la livraison de repas à domicile, pour un montant annuel par place de stationnement suivant :

Zone 1	Zone 2	Zone 3
1 289 €	1 204 €	715 €

4- Les recettes résultant des tarifs des journaux d'information gratuits et des présentoirs à journaux disposés devant les commerces, seront imputées sur le programme GESTEXPLOI, opération DOPUBLIP, nature comptable 70323.

5- Les recettes résultant des tarifs pour l'occupation de places de stationnement par des véhicules 2 ou 3 roues destinés à la livraison de repas à domicile, seront imputées sur le programme GESTEXPLOI, opération DOPUBTER, nature comptable 70323.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

F. BOUZERDA